

Département du CANTAL ----- Arrondissement de MAURIAC ----- Commune de YDES  <b>Date de la convocation :</b> 06/03/2026		<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS                  DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>Séance du jeudi 12 mars 2026</b>											
		Le douze mars deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Alain DELAGE, Maire.											
<table border="1"> <tr> <td>Membres en exercice</td> <td>19</td> </tr> <tr> <td>Présents</td> <td>13</td> </tr> <tr> <td>Excusés</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>Pouvoirs</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Votants</td> <td>15</td> </tr> </table>		Membres en exercice	19	Présents	13	Excusés	4	Pouvoirs	2	Votants	15	<b>Présents :</b> Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Guy VIGNAL, Jean-Pierre BARBET, Rémi TEIL, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Sophie TOURNADRE, Christian MAURIO <b>Excusés :</b> Bernard BOUVELOT, Patrice MAURIO, Pauline BRETHOME, Laurent SAKKA <b>Pouvoirs :</b> Marie-France DAMPRUND représentée par Alain DELAGE, Fabienne GARCIA représentée par Gisèle TERNAT  <b>Secrétaire de séance :</b> Sophie TOURNADRE	
Membres en exercice	19												
Présents	13												
Excusés	4												
Pouvoirs	2												
Votants	15												

**DEL\_006\_2026 - DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

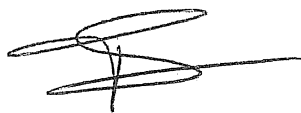
**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**à 14 voix pour,**  
**et 1 voix contre (Christian MAURIO),**

- **DESIGNE** Mme Sophie TOURNADRE pour remplir cette fonction.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme  
 A Ydes, le 12 mars 2026

**La Secrétaire**  
**Sophie TOURNADRE**



**Le Maire**  
**Alain DELAGE**



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois à compter de sa réception au contrôle de légalité.

Date de transmission de l'acte: 17/03/2026  
 Date de réception de l'AR: 17/03/2026  
 015-211502653-DEL\_006\_2026-DE  
 A G E D I

Département du CANTAL ----- Arrondissement de MAURIAC ----- Commune de YDES  <b>Date de la convocation :</b> 06/03/2026	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS                  DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>Séance du jeudi 12 mars 2026</b>  Le douze mars deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de René BERGEAUD, 1er Adjoint.  <b>Présents :</b> René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Guy VIGNAL, Jean-Pierre BARBET, Rémi TEIL, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Sophie TOURNADRE, Christian MAURIO <b>Excusés :</b> Patrice MAURIO, Marie-France DAMPRUND, Pauline BRETHOME, Laurent SAKKA <b>Pouvoirs :</b> Fabienne GARCIA représentée par Gisèle TERNAT  <b>Secrétaire de séance :</b> Sophie TOURNADRE
--	---

**DEL\_007\_2026 - BUDGET GENERAL - VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

Le maire quitte la salle et ne prend pas part aux débats ni au vote. La séance est alors présidée par M. René BERGEAUD, 1<sup>er</sup> Adjoint

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);  
 Vu la délibération n°MI\_2021\_5\_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);  
 Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;  
 Vu le Compte Financier Unique 2025;  
 Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;  
 Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;  
 Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.  
 Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations exercice	2 241 360,73	2 670 693,44	1 230 843,34	2 247 083,78	3 472 204,07	4 917 777,22
<b>Total</b>	2 241 360,73	2 670 693,44	1 230 843,34	2 247 083,78	3 472 204,07	4 917 777,22
Résultat de clôture		429 332,71		1 016 240,44		1 445 573,15
Restes à réaliser	0,00	0,00	83 016,61	210 300,00	83 016,61	210 300,00
<b>Total cumulé</b>	0,00	429 332,71	83 016,61	1 226 540,44	83 016,61	1 655 873,15
Résultat définitif		429 332,71		1 143 523,83		155 091,55

Le Conseil Municipal

à 13 voix pour,

et 1 abstention (M. Christian MAURIO)

M. le Maire n'ayant pas pris part au vote,

-APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du Budget Général de la Commune d'Ydes,

-DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

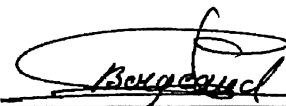
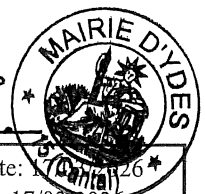
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme  
 A Ydes, le 12 mars 2026

La Secrétaire  
 Sophie TOURNADRE



Le 1er Adjoint  
 René BERGEAUD

Date de transmission de l'acte: 17/03/2026  
 Date de réception de l'AR: 17/03/2026  
 015-211502653-DEL\_007\_2026-DE  
 A G E D I

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois à compter de sa réception au contrôle de légalité.

Département du CANTAL ----- Arrondissement de MAURIAC ----- Commune de YDES		<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS                  DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>Séance du jeudi 12 mars 2026</b>										
<b>Date de la convocation :</b> 06/03/2026		Le douze mars deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Alain DELAGE, Maire.										
<table border="1"> <tr> <td>Membres en exercice</td> <td>19</td> </tr> <tr> <td>Présents</td> <td>14</td> </tr> <tr> <td>Excusés</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>Pouvoirs</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Votants</td> <td>16</td> </tr> </table>	Membres en exercice	19	Présents	14	Excusés	3	Pouvoirs	2	Votants	16	<b>Présents :</b> Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Guy VIGNAL, Jean-Pierre BARBET, Rémi TEIL, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Sophie TOURNADRE, Christian MAURIO <b>Excusés :</b> Patrice MAURIO, Pauline BRETHOME, Laurent SAKKA <b>Pouvoirs :</b> Marie-France DAMPRUND représentée par Alain DELAGE, Fabienne GARCIA représentée par Gisèle TERNAT <b>Secrétaire de séance :</b> Sophie TOURNADRE	
Membres en exercice	19											
Présents	14											
Excusés	3											
Pouvoirs	2											
Votants	16											

**DEL\_008\_2026 - BUDGET GENERAL - AFFECTATION DU RESULTAT**

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice,
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,
- constatant que le compte financier unique fait apparaître un **excédent de 429 332,71 €**,

à 15 voix pour,  
 et 1 abstention (M. Christian MAURIO)


-DECIDE d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	0,00
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	173 612,55
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT</b>	<b>429 332,71</b>
<b>Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025</b>	<b>429 332,71</b>
<b>A. EXCEDENT AU 31/12/2025</b>	<b>429 332,71</b>
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	429 332,71
<b>B. DEFICIT AU 31/12/2025</b>	<b>0,00</b>
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.



Pour copie conforme  
 A Ydes, le 12 mars 2026

La Secrétaire  
 Sophie TOURNADRE



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois à compter de sa réception au contrôle de légalité.

Le Maire  
 Alain DELAGE

Date de transmission de l'acte: 17/03/2026  
 Date de réception de l'AR: 17/03/2026  
 015-211502653-DEL\_008\_2026-DE  
 A G E D I

Département du CANTAL ----- Arrondissement de MAURIAC ----- Commune de YDES  <b>Date de la convocation :</b> 06/03/2026	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS                  DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>Séance du jeudi 12 mars 2026</b>  Le douze mars deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de René BERGEAUD, 1er Adjoint.  <b>Présents :</b> René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Guy VIGNAL, Jean-Pierre BARBET, Rémi TEIL, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Sophie TOURNADRE, Christian MAURIO <b>Excusés :</b> Patrice MAURIO, Marie-France DAMPRUND, Pauline BRETHOME, Laurent SAKKA <b>Pouvoirs :</b> Fabienne GARCIA représentée par Gisèle TERNAT  <b>Secrétaire de séance :</b> Sophie TOURNADRE
--	---

**DEL\_009\_2026 - BUDGET LOTISSEMENT LES JAQUILLOUX - VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

**Le maire quitte la salle et ne prend pas part aux débats ni au vote. La séance est alors présidée par M. René BERGEAUD, 1<sup>er</sup> Adjoint.**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);  
 Vu la délibération n°MI\_2021\_5\_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);  
 Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 ;  
 Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;  
 Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;  
 Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.  
 Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations exercice	6 086,25	6 086,25	1 875,00	4 211,25	7 961,25	10 297,50
<b>Total</b>	<b>6 086,25</b>	<b>6 086,25</b>	<b>1 875,00</b>	<b>4 211,25</b>	<b>7 961,25</b>	<b>10 297,50</b>
Résultat de clôture				2 336,25		2 336,25
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total cumulé</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 336,25</b>	<b>0,00</b>	<b>2 336,25</b>
Résultat définitif				2 336,25		2 336,25

Le Conseil Municipal

à 13 voix pour,

et 1 abstention (M. Christian MAURIO)

M. le Maire n'ayant pas pris part au vote,

-APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du Budget Lotissement les Jaquilloux de la Commune d'Ydes,

-DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

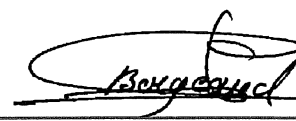
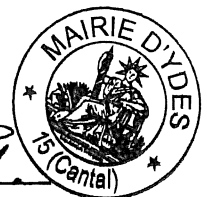
Ainsi fait et délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme  
 A Ydes, le 12 mars 2026

La Secrétaire  
 Sophie TOURNADRE



Le 1er Adjoint  
 René BERGEAUD

Date de transmission de l'acte: 17/03/2026  
 Date de réception de l'AR: 17/03/2026  
 015-211502653-DEL\_009\_2026-DE  
 A G E D I

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois à compter de sa réception au contrôle de légalité.

Département du CANTAL ----- Arrondissement de MAURIAC ----- Commune de YDES ----- <b>Date de la convocation :</b> 06/03/2026		<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS                  DU CONSEIL MUNICIPAL                  Séance du jeudi 12 mars 2026</b>	
		Le douze mars deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de René BERGEAUD, 1er Adjoint.	
		<b>Présents :</b> René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Guy VIGNAL, Jean-Pierre BARBET, Rémi TEIL, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Sophie TOURNADRE, Christian MAURIO	
		<b>Excusés :</b> Patrice MAURIO, Marie-France DAMPRUND, Pauline BRETHOME, Laurent SAKKA	
		<b>Pouvoirs :</b> Fabienne GARCIA représentée par Gisèle TERNAT	
		<b>Secrétaire de séance :</b> Sophie TOURNADRE	
<b>Membres en exercice</b>	<b>19</b>		
<b>Présents</b>	<b>13</b>		
<b>Excusés</b>	<b>4</b>		
<b>Pouvoirs</b>	<b>1</b>		
<b>Votants</b>	<b>14</b>		

**DEL\_007\_2026 - BUDGET GENERAL - VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

Le maire quitte la salle et ne prend pas part aux débats ni au vote. La séance est alors présidée par M. René BERGEAUD, 1<sup>er</sup> Adjoint

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI\_2021\_5\_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations exercice	2 241 360,73	2 670 693,44	1 230 843,34	2 247 083,78	3 472 204,07	4 917 777,22
<b>Total</b>	<b>2 241 360,73</b>	<b>2 670 693,44</b>	<b>1 230 843,34</b>	<b>2 247 083,78</b>	<b>3 472 204,07</b>	<b>4 917 777,22</b>
Résultat de clôture		429 332,71		1 016 240,44		1 445 573,15
Restes à réaliser	0,00	0,00	83 016,61	210 300,00	83 016,61	210 300,00
Total cumulé	0,00	429 332,71	83 016,61	1 226 540,44	83 016,61	1 655 873,15
Résultat définitif		429 332,71		1 143 523,83		155 091,55

Le Conseil Municipal

à 13 voix pour,

et 1 abstention (M. Christian MAURIO)

M. le Maire n'ayant pas pris part au vote,

-APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du Budget Général de la Commune d'Ydes,

-DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

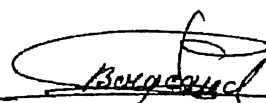
Pour copie conforme

A Ydes, le 12 mars 2026

La Secrétaire  
Sophie TOURNADRE



Le 1er Adjoint  
René BERGEAUD




Date de transmission de l'acte: 17/03/2026

Date de réception de l'AR: 17/03/2026

Date de transmission de l'acte: 17/03/2026

Date de réception de l'AR: 17/03/2026

015-211502653-DEL\_010\_2026-DE

A G E D I

**Etat spécial des biens de section 2025**

**Section Estaguelles**

Dépenses				
Mandat n°	article	tiers	nature	montant
Recettes				
Titre n°	article	Tiers	nature	montant
<b>solde</b>				<b>0,00</b>

**Section Ydes**

Dépenses				
Mandat n°	article	tiers	nature	montant
Recettes				
Titre n°	article	Tiers	nature	montant
<b>solde</b>				<b>0,00</b>

**Section Fanostre**

Dépenses				
Mandat n°	article	tiers	nature	montant
Recettes				
Titre n°	article	Tiers	nature	montant
<b>solde</b>				<b>0,00</b>

**Section Fleurac**

Dépenses				
Mandat n°	article	tiers	nature	montant
1182	63512	SIP CANTAL	Taxes foncières 2025	106,00
Recettes				
Titre n°	article	Tiers	nature	montant
<b>solde déficitaire</b>				<b>106,00</b>

Date de transmission de l'acte: 17/03/2026  
 Date de reception de l'AR: 17/03/2026  
 015-211502653-DEL\_010\_2026-DE  
 A G E D I

**Section La Jarrige**

Dépenses				
Mandat n°	article	tiers	nature	montant
Recettes				
Titre n°	article		nature	montant
<b>solde</b>				<b>0,00</b>

**Section Lagarde**

Dépenses				
Mandat n°	article	tiers	nature	montant
Recettes				
Titre n°	article	Tiers	nature	montant
<b>solde</b>				<b>0,00</b>

**Section Lagarde Le Breuil et le Regeat**

Dépenses				
Mandat n°	article	tiers	nature	montant
Recettes				
Titre n°	article	Tiers	nature	montant
<b>solde</b>				<b>0,00</b>

**Section Lagnac**

Dépenses				
Mandat n°	article	tiers	nature	montant
Recettes				
Titre n°	article	Tiers	nature	montant
<b>solde</b>				<b>0,00</b>

Date de transmission de l'acte: 17/03/2026  
Date de reception de l'AR: 17/03/2026  
015-211502653-DEL\_010\_2026-DE  
A G E D I

**Section Montassou**

Dépenses				
Mandat n°	article	tiers	nature	montant
Recettes				
Titre n°	article	Tiers	nature	montant
<b>solde</b>				
				<b>0,00</b>

**Section Montfouilloux**

Dépenses				
Mandat n°	article	tiers	nature	montant
1184	63512	SIP CANTAL	Taxes foncières 2025	185,00
349	6282	ONF	Contribution 2025	17,76
Recettes				
Titre n°	article	Tiers	nature	montant
<b>solde déficitaire</b>				<b>202,76</b>

**Section Montoussou**

Dépenses				
Mandat n°	article	tiers	nature	montant
1181	63512	SIP Cantal	Taxes foncières 2025	44,00
Recettes				
Titre n°	article	Tiers	nature	montant
<b>solde déficitaire</b>				<b>44,00</b>

**Section Trancis**

Dépenses				
Mandat n°	article	tiers	nature	montant
Recettes				
Titre n°	article	Tiers	nature	montant
<b>solde</b>				<b>0,00</b>



Date de transmission de l'acte: 17/03/2026  
 Date de reception de l'AR: 17/03/2026  
 015-211502653-DEL\_010\_2026-DE  
 A G E D I

# MAIRIE DE YDES

10 Place Georges Pompidou  
15210 YDES  
Tél : 04 71 40 82 51  
mairie@ydes.fr  
www.ydes.fr



## CFU : note de présentation brève et synthétique du Compte Financier Unique 2025

### I. Le cadre général du budget

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales, et notamment une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles jointe au budget primitif et au compte administratif.

Le CFU est un document de synthèse, reprenant les informations essentielles qui figuraient soit dans le compte administratif, soit dans le compte de gestion. Il constitue donc un document plus simple et plus lisible que l'information produite aujourd'hui. Il vise à favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, à améliorer la qualité des comptes, à simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives. Le CFU retrace l'ensemble des mandats et titres de recettes de la commune. Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le CFU de la ville.

### II. La section de fonctionnement

#### II. 1. Résultat

##### a) Résultats de fonctionnement pour l'année 2025

Recettes de fonctionnement	2 670 693.44 €
Dépenses de fonctionnement	2 241 360.73 €

#### II. 2. Analyse

##### Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

- **1) Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières payées par la commune, ...

Pour 2024, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à **802 727.15 €**.

- **2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)**

Ces dépenses s'élèvent à **1 076 446.10 €** pour l'année 2025. Elles étaient de **1 164 511.71 €** en 2024.

- **3) Les charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, les frais de contingents incendie et les participations aux organismes extérieurs (syndicats intercommunaux). Ces charges s'élèvent à **204 814.14 €**.

En 2025, les subventions aux associations (65748) ont été attribuées pour un montant de **47 657.24 €**.

- **4) Les charges financières (chapitre 66)**

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de **73 690.04 €**. Elles étaient de **122 939.22 €** en 2024.

- **5) Les charges exceptionnelles (chapitre 67)**

Elles s'élèvent à **2 355.04 €**.

Date de transmission de l'acte: 17/03/2026
Date de réception de l'AR: 17/03/2026
015-211502653-DEL_010_2026-DE
A G E D I

### Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CFU 2024	CFU 2025	Variation
011	Charges à caractère général	909 784.15	802 727.15	- 107 057.00
012	Charges de personnel	1 164 511.71	1 076 446.10	- 88 065.61
014	Atténuation de produits	45 800.00	44 918.00	- 882.00
65	Autres charges de gestion courante	467 456.44	204 814.14	- 262 642.30
66	Charges financières	122 939.22	73 690.04	- 49 249.18
67	Charges exceptionnelles	2 849.56	2 355.04	- 494.52
68	Dotations provisions	2 800.00	10 448.26	+ 7 648.26
022	Dépenses imprévues	0.00	0.00	0.00
042	Opérations d'ordre	0.00	25 962.00	+ 25 962.00
<b>Total des dépenses</b>		<b>2716141.08</b>	<b>2241360.73</b>	<b>- 504780.35</b>

#### Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges
- Les produits issus de la fiscalité directe locale
- Les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d'autres collectivités
- Les produits des services
- Les revenus des immeubles communaux

#### 1) Les atténuations de charges (chapitre 013)

Elles s'élèvent à **101 765.97 €** en 2025. Et étaient de **97 585.85 €** en 2024.

#### 2) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

Ces recettes sont de **78 952.95 €** pour 2025.

#### 3) Les impôts et taxes (chapitre 73)

Les taux d'imposition communaux sont :

Taxe sur le foncier bâti : **49.12 %**

Taxe sur le foncier non bâti : **98.09 %**

Taxe d'habitation : **21.89 %**

	CFU 2024	CFU 2025
<b>73 – Impôts et taxes</b>	<b>1 671 644.00 €</b>	<b>1 627 485.45 €</b>

#### 4) Les dotations, subvention et participations (chapitre 74)

La dotation globale de fonctionnement, principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales, est une ressource importante qui a évolué de la manière suivante : **646 644.58 € pour 2025 et 724 175.24 € pour 2024.**

#### 5) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il s'agit notamment des loyers encaissés. Le montant des loyers encaissés en 2025 est de **186 299.82 €**.

#### 6) Les Produits financiers (chapitre 76)

Il s'agit des versements des parts sociales pour un montant de **45.45 €**.

#### 7) Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Le montant des recettes exceptionnelles s'élève à **893.00 €**.

#### 8) Atténuations de charges (chapitre 013)

Le remboursement des frais de personnel s'est élevé à **101 765.97 €**. C

remboursement des salaires par notre assureur pour les agents en arr

Date de transmission de l'acte: 17/03/2026

Date de réception de l'AR: 17/03/2026

015-211502653-DEL\_010\_2026-DE

A G E D I

### Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CFU 2024	CFU 2025	Variation
R002	Excédent de fonctionnement reporté	347 757.04	187 804.06	- 159 952.98
013	Atténuation de charges	97 585.85	101 765.97	+ 4 180.12
70	Produits des services	67 003.31	78 952.95	+ 11 949.64
73	Impôts et taxes	1 671 644.00	1 627 485.45	- 44 158.55
74	Dotations et participations	724 175.24	646 644.58	- 77 530.66
75	Autres produits (dont loyers)	1 697 121.67	186 299.82	- 1 510 821.85
76	Produits financiers	45.45	45.45	0.00
77	Produits exceptionnels	37 416.41	893.00	- 36 523.41
78	Reprise sur amortissements et provisions	2 800.00	3 420.00	+ 620.00
042	Opérations d'ordre		25 186.22	+ 25 186.22

## III. La section d'investissement

### III. 1. Résultat

#### a) Résultats d'investissement pour l'année 2025

Recettes d'investissement	2 247 083.78 €
Dépenses d'investissement	1 230 843.34 €

b) Excédent ou déficit à reporter au budget primitif 2026 : 429 332.71 €

c) Solde des restes à réaliser : 83 016.61 €

### III. 2. Analyse

#### Les dépenses d'investissement

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

#### - 1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

Le remboursement du capital de la dette était de **139 362.13 €** en 2025.

Le capital restant dû au 31 décembre 2025 est de **1 983 079.62 €**.

#### - 2) Chapitres 21 et 23

Les principaux investissements réalisés en 2025 sont les suivants :

- Acquisition de mobilier et de matériel,
- Fonds d'ouvrage médiathèque,
- Voirie communale 2025,
- Rénovation énergétique Centre socio Culturel,

Date de transmission de l'acte: 17/03/2026
Date de réception de l'AR: 17/03/2026
015-211502653-DEL_010_2026-DE
A G E D I

- Gendarmerie,
- Divers bâtiments communaux,
- Eglise Ydes-Bourg,
- Travaux d'électrification,
- Signalisation sécurité,
- Groupe scolaire,
- Acquisitions foncières,
- Fournitures de travaux en régie.

#### Les recettes d'investissement

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus.


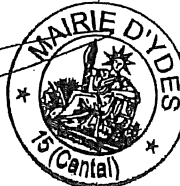
Pour l'année 2025, les recettes d'investissement s'élèvent à **2 247 083.78 €**.

Elles comprennent :

- **Les recettes réelles 426 965.53 €**
  - Il s'agit des subventions d'investissement reçues pour **288 131.53 €** (chapitre 13) qui émanent principalement de subventions.
  - Des dotations, fonds divers et réserves pour un montant de **1 932 990.25 €**.
- **Les recettes d'ordre** qui représentent des écritures comptables pour un montant de **25 962.00 €**.

Fait à YDES, le 02 mars 2026

Le Maire,

Alain DELAGE

Date de transmission de l'acte: 17/03/2026  
Date de réception de l'AR: 17/03/2026  
015-211502653-DEL\_010\_2026-DE  
A G E D I